

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 mai 2012

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

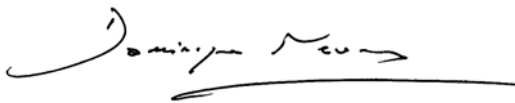
Re: Dossier RDÉ R-3790-2012.

Gaz Métro – Transfert des programmes du FEÉ au PGEÉ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.  
**Demande de renseignement no. 1 à Gaz Métro par l'Association québécoise de  
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
DOSSIER R-3790-2012**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1  
À GAZ MÉTRO**

**PAR  
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE  
(AQLPA)**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>A</b>	<b>R-3790-2012, B-0005, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 1, INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO .....</b>	<b>2</b>
<b>B</b>	<b>R-3790-2012, B-0006, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 2, TABLEAUX INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO .....</b>	<b>8</b>
<b>C</b>	<b>R-3790-2012, B-0007, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 3, GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES DU FEÉ .....</b>	<b>9</b>

**A R-3790-2012, B-0005, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 1, INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 6, lignes 10 à 14 :

*Au-delà du simple transfert de programmes, Gaz Métro propose également à la Régie certaines modifications qui permettront de simplifier l'offre de programmes et de, le cas échéant, s'adapter au contexte du nouveau mécanisme incitatif proposé par le Groupe de travail pour la période 2012-2017, plus particulièrement en relation à l'offre de programmes d'efficacité énergétique pour les MFR.*

**Demande(s) :**

a) Veuillez énumérer les modifications qui seraient apportées à votre proposition au présent dossier si la Régie n'approuvait pas au 1<sup>er</sup> octobre 2012 le mécanisme incitatif proposé, notamment (mais non exclusivement) si la Régie n'approuvait pas la bonification pour les MFR qui est prévue dans ce mécanisme ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 9, lignes 12 à 16 : **PR 340 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

*En 2010-2011, ce programme a eu 11 participants, les dépenses d'aide financière ont été de 4 400 \$ et les économies réalisées se chiffrent à 2 423 m<sup>3</sup>. Pour 2011-2012, 39 participants nets sont prévus. De l'aide financière totalisant 16 000 \$ devrait permettre d'atteindre 15 10 452 m<sup>3</sup> d'économies de gaz naturel.*

**Demande(s) :**

a) Qu'est-ce qui justifie l'augmentation du nombre de participants pour le programme PR 340 ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 10, lignes 10 à 14 : **PS 120 – Rénovation éconergétique des logements sociaux :**

*En 2010-2011, les économies réalisées se chiffrent à 28 360 m<sup>3</sup> tandis que les dépenses du programme ont représenté 58 877 \$ et ce, pour 56 participants. Les économies anticipées totalisent 115 240 m<sup>3</sup> à la suite du versement de 230 480 \$ en aide financière aux 20 participants nets prévus en 2011-2012.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer les économies prévues par client de 500 m<sup>3</sup> en 2010-2011 à 5 762 m<sup>3</sup> en 2011-2012 dans le cas du programme PS 120 ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 10, lignes 10 à 14 : **PS 150 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

*Les résultats réels de ce programme en 2010-2011 permettent de constater qu'il n'y a eu qu'un seul participant qui a généré 4 451 m<sup>3</sup> et qui a reçu une aide financière de 8 360 \$. Pour 2011-22 2012, de l'aide financière de 30 800 \$ devrait permettre des économies de 8 800 m<sup>3</sup> annuellement pour les deux participants nets prévus.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire doubler le nombre de clients prévus dans le programme PS150 ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 11, lignes 7 à 11 : **PS 151 – Système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau :**

*Les résultats réels de ce programme en 2010-2011 permettent de constater qu'il n'y a eu qu'un seul participant qui a généré 2 637 m<sup>3</sup> et qui a reçu une*

*aide financière de 15 821 \$. Pour 2011-8 2012, les économies prévues sont de 18 000 m<sup>3</sup> à la suite du versement de 108 000 \$ en aide financière. Ce programme vise deux participants nets en 2011-2012.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire doubler le nombre de participants prévus dans le programme PS 151?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 11, lignes 17 à 21 : **PFR 160 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu :**

*En 2010-2011, ce programme a eu quatre participants, les dépenses d'aide financière ont été de 3 523 \$ et les économies réalisées se chiffrent à 514 m<sup>3</sup><sup>22</sup>. Le FEÉ anticipe 15 participants nets en 2011-2012 et que de l'aide financière de 15 885 \$ sera nécessaire pour obtenir 3 165 m<sup>3</sup> d'économies<sup>23</sup>.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer le nombre de participants prévus de 4 à 15 dans le programme PS160?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 13, lignes 4 à 8 : **PC 420 – Rénovation éconergétique des bâtiments :**

*En 2010-2011, ce programme a eu 93 participants qui ont généré des économies d'énergie nette de 1 040 956 m<sup>3</sup> pour des dépenses d'aide financière de 880 972 \$. De l'aide financière de 1 065 600 \$ est prévue pour les 56 participants anticipés, permettant de générer des économies de 1 278 707 m<sup>3</sup> en 2011-2012.*

**Demande(s) :**

- a) Quelle est la base qui vous permet de faire passer les économies moyennes prévues de 11 193 m<sup>3</sup> à 22834 m<sup>3</sup> dans ce le programme PC 420?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 13, ligne 25 et page 14, lignes 1 à 4 : **PC 460 – Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage :**

*En 2010-2011, ce programme n'a pas permis de générer de participants et, par conséquent, n'a pas généré d'économies d'énergie. Le FEÉ prévoit un nombre de huit participants en 2011-2012 et un montant d'aide financière de 153 600 \$ leur permettra de réaliser 49 920 m<sup>3</sup> en économies de gaz naturel.*

**Demande(s) :**

- a) L'ajout de huit participants prévus est-il réaliste dans le programme PC430?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 16, lignes 9 à 11 :

*Pour ce faire, Gaz Métro a défini quatre critères. Ces critères visent la rentabilité, le potentiel d'intégration au sein du PGEÉ, le potentiel de croissance ainsi que le potentiel de fusion des programmes du FEÉ entre eux ou avec un des programmes du PGEÉ.*

**Demande(s) :**

- a) D'autres critères que ceux retenus ont-ils été envisagés pour effectuer l'analyse des programmes du FEÉ?
- b) Si oui, quels sont-ils?
- c) Pourquoi n'ont-ils pas été retenus?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 24, lignes 8 à 11 :

*Pour le PGEÉ, la clientèle sociocommunautaire fait partie intégrante de la clientèle du marché CII, puisque ce marché comprend les habitations multilocatives de plus de trois logements, dont les coopératives d'habitation ou les OSBL d'habitation ainsi que les organismes qui offrent d'autres types de services communautaires.*

**Demande(s) :**

- a) D'après vous, y-a-t-il des organismes sociocommunautaires qui opèrent dans des habitations de moins de trois logements, des foyers jeunesse, par exemple ou encore des maisons de transition ? Veuillez préciser.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11**

**Référence : GAZ MÉTRO**, Dossier R-3790-2012, Pièce B-0005, Gaz Métro-1, Document 1, page 25, lignes 21 à 23 et page 26 lignes 1 à 15 :

*Dans le but de rejoindre un plus grand nombre de MFR, le Groupe de travail s'inspire des résultats de l'étude de marché sur les MFR et propose, qu'en plus des programmes d'efficacité énergétique s'adressant directement à la clientèle résidentielle à faible revenu, que l'admissibilité à ce type de programme soit étendue aux propriétaires de logements locatifs qui paient la facture de gaz naturel et dont les locataires sont des MFR.*

*Les propriétaires de bâtiments du marché résidentiel ou commercial pourront bénéficier d'une aide couvrant 100 % du coût incrémental des appareils à haute efficacité énergétique en présentant une demande d'admissibilité conjointe signée par le propriétaire et les locataires admissibles où le propriétaire déclarerait s'engager à limiter la révision du montant du loyer conformément aux règles de la Régie du logement et les locataires s'engageraient à fournir la documentation nécessaire à la validation de l'admissibilité aux critères MFR et ce, conformément aux critères d'identification utilisés par le Compte d'aide au soutien social, tel que spécifié à la section 3.3.10.*

*L'aide financière versée serait proportionnelle au nombre de MFR dans l'immeuble multilocatif, c'est-à-dire que le bâtiment dont la principale source de chauffage serait le gaz naturel pourrait se qualifier à une aide financière dont une proportion serait bonifiée en fonction du nombre de MFR résidant dans le bâtiment au moment de la demande.*

*Référence : Cause tarifaire 2009, R-3662-2008, Gaz Métro-10, Document 1.*



**Demande(s) :**

- a) Est-il de l'intention de Gaz Métro de réviser rétroactivement l'aide financière accordée advenant une modification du pourcentage de MFR dans l'immeuble multilocatif? Veuillez préciser.

**B R-3790-2012, B-0006, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 2, TABLEAUX INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZ MÉTRO**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0006, Gaz Métro-1, Document 2, Tableau III, Coûts des programme, page 4, colonne Ratio  $\$/m^3$ , cumulatif, Programmes tangibles résidentiels, ligne Moyenne pondérée.

**Demande(s) :**

- a) Dans un premier temps veuillez confirmer que cumulatif fait référence à la durée de vie.
- b) Puis veuillez expliquer comment la moyenne pondérée sur la durée de vie est supérieure,  $4,9202\$/m^3$  à la moyenne pondérée du plan 2013-2015,  $4,8521\$/m^3$ .
- c) La bonne valeur ne devrait-elle pas être de  $0,2988\$/m^3$ ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-13**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0006, Gaz Métro-1, Document 2, Tableau III, Coûts des programme, page 4, colonne Ratio  $\$/m^3$ , cumulatif, Programmes tangibles CII, ligne Moyenne pondérée.

**Demande(s) :**

- a) Dans un premier temps veuillez confirmer que cumulatif fait référence à la durée de vie.
- b) Puis, veuillez expliquer comment la moyenne pondérée sur la durée de vie est supérieure,  $1,6578\$/m^3$  à la moyenne pondérée du plan 2013-2015,  $1,5750\$/m^3$ .
- c) La bonne valeur ne devrait-elle pas être de  $0,0598\$/m^3$ ?

**C R-3790-2012, B-0007, GAZ MÉTRO 1, DOCUMENT 3, GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES DU FEÉ**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-14**

**Référence :** GAZ MÉTRO, Dossier R-3790-2012, B-0007, Gaz Métro-1, Document 3, page 4, lignes 3 à 5 :

*Dans la mesure du possible, Gaz Métro a privilégié l'utilisation de données réelles aux données prévisionnelles du Fonds en efficacité énergétique (ci-après « FEÉ ») aux fins de cette analyse dans le but d'obtenir le portrait le plus exact possible de la situation.*

**Demande(s) :**

- a) Gaz Métro a-t-elle considéré d'utiliser, en plus des données réelles les données de la prévision 2011-2012? Veuillez préciser.
  - b) Si oui, pourquoi cette option ne fut-elle pas retenue?
- \_\_\_\_\_